

COMMUNE DE BASSAN

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05-11-2020

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

Membres Présents : A.BIOLA/E.DUCHESNE/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/S.RATIE/B.JULIEN/C.CASSAN/R.BONAFOUS/F.MARTINABBAL/MA.SCHERRER/JJ.CORON/P.GAULT/C.VINDRINET/M.SANCHEZ/I.CATTIN/A.VERNIERES/V.ARGENTIERI/

Membres Absents (excusés) : C.PUECH/ N.CERVERA (procuration donnée à M.SANCHEZ)

Secrétaire de Séance : E.DUCHESNE

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 01-10-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point de l'ordre du jour concernant la convention de location de la salle des Fêtes aux particuliers est reporté au conseil municipal de décembre 2020.

FINANCES :

1- Délibérations Modificatives (DM) :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la DM N° 5 : virements de crédits en section d'investissements :

- Virements de crédits pour le financement de l'Éclairage public au Clos de la LIOURE
- Virements de crédits pour l'acquisition de la parcelle AN N° 157 emplacement réservé N°8
- Virements de crédits pour compléter le financement de l'insonorisation de la Salle du Conseil

Municipal

- Virements pour compléter le financement des jeux dans la Cour des Ecoles

Approbatons à l'unanimité des membres présents de la DM N° 6 : crédits nouveaux en section d'investissement

- Pour compléter le financement des abris bus avec le montant de la participation de la CABM en recette
- Pour prévoir avant le vote du budget de 2021 de commencer la réfection de la voirie rurale et communale endommagée lors des intempéries des 22 et 23 octobre 2019 avec une partie du montant des subventions accordées dans la cadre de la dotation de solidarité

SICTOM :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la nomination de M. Alain BIOLA en qualité de référent SICTOM

RESSOURCES HUMAINES :

- 1- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIPSEEP) : modification du calendrier de paiement de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) pour certaines catégories d'agents :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la modification du calendrier de paiement de l'IFSE pour les agents qui en font expressément la demande : paiement annuel global en novembre à la place du paiement mensuel fractionné.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 05-11-2020
(SUITE N°1)

2- Régime indemnitaire 2021 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le RIFSEEP ne s'applique pas aux agents de la filière Police Municipale et reste cumulable avec d'autres indemnités, en conséquence :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2004 qui mettait en application la législation en vigueur concernant le régime indemnitaire du personnel communal. Il est proposé de réexaminer le régime indemnitaire en fonction des nouveaux grades des agents territoriaux de la Commune de BASSAN pour l'année 2021.

Après avoir examiné par filière les différentes indemnités susceptibles d'être allouées à l'ensemble du personnel, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2021 le régime indemnitaire au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et des agents non titulaires selon les critères établis

URBANISME :

1- Taxe de la taxe d'aménagement dans certains secteurs de la zone urbaine du PLU :

Plusieurs parcelles sise en zone urbaine du PLU, présentent un potentiel de densification et de restructuration des espaces bâtis, en qualité de « dents creuses hors lotissement », de « zones de sous-densité résidentielle » ou de « zones d'espaces de sensibilité paysagère et environnementales »

L'importance des constructions pouvant être édifiées sur ces parcelles, nécessite :

- 1- L'extension de réseaux (eau, assainissement, électrique, etc)
- 2- La construction ou l'extension d'équipements publics (Ecole, Bâtiments, Espaces de loisirs)
- 3- La réfection de la voirie
- 4- Aménagement de déplacement doux
- 5- L'aménagement d'espaces verts
- 6- Renouvellement de l'éclairage public
- 7- Renouvellement du mobilier urbain

Pour aider la Commune au financement de ces différents travaux, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'instituer un taux de taxe d'aménagement à 10 % sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les décisions de Monsieur le Maire.

CONVENTIONS :

1 – Convention de mise à disposition des courts de tennis au Tennis Club Bassanais (TCB) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des courts de tennis au Club de Tennis de BASSAN (TCB) approuvée en Conseil Municipal le 29-09-2006 pour une durée de 10 ans à compter du 01-11-2006.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de convention de mise à disposition des courts de tennis au Tennis Club BASSANAIS (TCB)

Approbation à l'unanimité des termes de cette convention de mise à disposition des courts de tennis au TCB. Une copie de la convention est jointe en annexe du compte rendu.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 05-11-2020
(SUITE N°2)

2 – Convention tripartite entre la Commune, le TCB et ANYBUDDY :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Tennis Club BASSANAIS (TCB) de mettre à disposition un des trois courts de tennis municipaux par l'intermédiaire de la Société ANYBUDDY.

Cette mise à disposition est conditionnée à l'approbation d'une convention de mise à disposition des équipements de tennis au TCB.

En conséquence elle doit également être formalisée par une convention tripartite de mise à disposition d'un terrain de tennis ente la Commune, le TCB et la société ANYBUDDY.

Approbation à l'unanimité des membres présents des termes de la convention tripartite entre la Commune, le TCB et ANYBUDDY. Une copie de la convention est jointe en annexe du compte rendu.

3-Approbation du règlement intérieur de la Halle aux sports :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition partielle de la Halle aux Sports aux associations a été validée lors de la séance du 03-09-2020.

Il était prévu d'instaurer un règlement de la Halle aux Sports précisant les conditions d'utilisation de ce bâtiment communal.

Approbation à l'unanimité des membres présents des termes du règlement intérieur De la Halle aux Sports. Une copie du règlement intérieur est jointe en annexe du compte rendu

PROJETS :

1- Approbation du programme de travaux d'éclairage public pour l'année 2020 :

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'éclairage public 2020, les travaux suivants :

- Changement de lanternes Impasse du Clos de la LOUIRE

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 4 748.78 € dont :

- 949. 76 € à la charge d'Hérault Energies
- 3 799. 02 € à la charge de la commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA.

Approbation à l'unanimité des membres présents du programme des travaux d'éclairage public.

SUBVENTIONS :

Approbation à l'unanimité des membres présents du versement d'une subvention de 500.00 € à l'AMF en soutien des Communes du Gard et des Alpes Maritimes sinistrées suite aux intempéries de septembre et d'octobre 2020.

Approbation à l'unanimité des membres présents du versement d'une subvention de 100 € à l'association PROJECT RESCUE OCEAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 05-11-2020
(SUITE N°3)

QUESTIONS DIVERSES :

1- Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 3 Décembre 2020

2- Le point sur les manifestations :

Suite aux nouvelles restrictions depuis le classement en zone d'alerte renforcée du département de l'Hérault, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les manifestations prévues en novembre et décembre sont annulées.

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents